

**Province de Québec  
Municipalité de  
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 10 juillet 2017 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, M<sup>me</sup> Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, M<sup>me</sup> Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Daniel Moreau directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

18 personnes assistent à la séance.

**2017-07-178 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M<sup>me</sup> Johanna Fehlmann et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-179 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-180 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017**

Il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-181 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE JUIN 2017**

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de juin 2017.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**2017-07-182 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2017.

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de juin 2017 pour un montant total de 91 422.04 \$.

Adoptée à l'unanimité

### 2017-07-183 **RÉMUNÉRATIONS ÉLECTIONS 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires Municipales a établi un tarif minimal de la rémunération payable au personnel électoral correspondant à une rémunération totale pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton de 4 663.00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la rémunération du personnel électoral art.88, al.2 permet à une municipalité d'offrir une rémunération supérieure au tarif minimal suggéré par le ministère, et ce par le biais d'une résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse des rémunérations totales présentée au conseil respecte le budget de la municipalité prévu pour les élections 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser la hausse des rémunérations totales à 4 918.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

### 2017-07-184 **DISSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 6 OCTOBRE 2017 À 16H30**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2017 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités, il n'est pas possible pour le Conseil municipal de siéger à compter du 30<sup>e</sup> jour précédent celui du scrutin prévu pour le dimanche 5 novembre 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, de dissoudre le Conseil municipal en date du 6 octobre 2017 à 16h30.

Adoptée à l'unanimité

### 2017-07-185 **CALENDRIER DES SÉANCES MENSUELLES – MODIFICATION À LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2017 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités, il n'est pas possible pour le Conseil municipal de siéger à compter du 30<sup>e</sup> jour précédent celui du scrutin prévu pour le dimanche 5 novembre 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de fixer la séance ordinaire du conseil pour le mois d'octobre le lundi, 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

### 2017-07-186 **TOURNOI DE GOLF DE LA CSVDC (COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS)**

**CONSIDÉRANT QU'UN** tournoi de golf est organisé par la CSVDC afin de créer un fonds d'aide pour les enfants défavorisés de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire apporter sa contribution.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'offrir une contribution en tant que commanditaire ARGENT consistant à mentionner le nom de la municipalité sur un dépliant qui sera remis aux participants ainsi qu'en identifiant un trou sur le terrain de golf au nom de la municipalité, lors du tournoi de la CSVDC qui se tiendra le 21 août prochain, pour un montant de 250.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2017-07-187** **AUTORISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION, DE REPAS ET DE DÉPLACEMENT POUR LE TOURNOI DE GOLF DE LA CSVDC (COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS)**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire désire représenter la municipalité au tournoi de golf de la CSVDC qui aura lieu au club de golf de Roxton Pond le 21 août prochain ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par M. Richard Pigeon et unanimement résolu, d'autoriser les frais d'inscription, de repas et de déplacement du maire M. Paul Sarrazin.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-188** **RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES SCM-2017-07 – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE BEAUREGARD SUD**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT DE L'OFFRE (TAXES INCLUSES)</b>
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	370 512.46 \$
SINTRA INC.	356 512.07 \$
CONSTRUCTION BEAUVAL INC.	339 654.34 \$
PAVAGE MASKA	361 995.52 \$

**CONSIDÉRANT QUE** 4 soumissions conformes ont été reçues ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus basse a été déposée par Construction Beauval Inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre respecte le budget prévu pour lesdits travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour compléter notre demande de subvention AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local) auprès du MTMDET (Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports), une résolution est requise identifiant le plus bas soumissionnaire conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'identifier Construction Beauval Inc comme étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de 339 654.34 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-189** **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CONSUMAJ EXPERTS-CONSEILS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'APPEL D'OFFRES SCM-2017-08 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire le pavage de la rue Industrielle, refaire le pavage de la rue St-Joseph et une partie de la rue Lachapelle et effectuer des réparations sur le 1<sup>er</sup> rang Est en 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consumaj Experts Conseils a déposé une offre de services pour réaliser les plans et devis pour l'appel d'offres SCM-2017-08 pour des travaux de pavage en 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, de donner le mandat à Consumaj Experts Conseils pour la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres SCM-2017-08 pour des travaux de pavage en 2018, pour un montant de 6 000.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2017-07-190**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-06-163 - AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2017-08 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN 2018**

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'apporter les modifications suivantes à la résolution no. 2017-06-163 soit : remplacer « refaire le pavage de la rue Industrielle, St-Joseph, une partie de la rue Lachapelle et effectuer des réparations sur le 1<sup>er</sup> rang Est en 2018 » par « faire le pavage de la rue Industrielle et refaire le pavage de la rue St-Joseph et une partie de la rue Lachapelle et effectuer des réparations sur le 1<sup>er</sup> rang Est en 2018 ».

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser les modifications telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-191**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2017-06-167 - LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES SCM-2017-09 POUR L'AJOUT DE CONCASSÉ SUR LA ROUTE LASNIER ET LE RANG BOILEAU**

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'apporter les modifications suivantes à la résolution no. 2017-06-167 soit : remplacer « améliorer les conditions » par « recharger à l'aide de concassé certaines portions » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser les modifications telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-192**     **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE JUIN 2017**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de juin 2017 soit :

Agrandissement 2

Bâtiment agricole 1

Canalisation, entrée charretière, ponceau 1

Clôture 2

Construction bâtiment principal 1

Démolition 2

Installation septique 2

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 1

Permis de brûlage 9

Piscine / bain à remous 2

Rassemblement sur une place privée 1

Rénovation, réparation et modification 2

Lotissement 2

Pour un total de 28 permis et une valeur totale de 553 900.00 \$

**2017-07-193**     **ADOPTION DU RÈGLEMENT 570-2017 SUR LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été présenté le 8 mai 2017;

# MUNICIPALITÉ DE

## SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce projet de règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 570-2017 - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-194**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2017-06-176 - ASSOCIATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC ET COALITION QUÉBÉCOISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DU POIDS – RENDRE LES MILIEUX DE VIE FAVORABLES AU JEU LIBRE - ENGAGEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'apporter les modifications suivantes à la résolution no. 2017-06-176 en ajoutant après certaines rues résidentielles ciblées « soit : des Saules, des Chênes, des Ormes, des Tilleuls et des Merisiers » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'autoriser les modifications telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-195**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-12-333 - AUTORISATION DE VENTE À 9286-8082 QC INC. DU LOT 4 031 198 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2016-12-333 le conseil autorisait le maire et le directeur général par intérim à signer tous les documents pour donner plein effet à cette vente ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire de modifier les personnes autorisées à signer tous les documents.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de modifier la résolution 2016-12-333 en autorisant le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les documents.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-196**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-04-076 - AUTORISATION DE VENTE À 9290-1388 QC INC. TUYO DU LOT 4 031 199 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2016-04-076 le conseil autorisait le maire Paul Sarrazin et le directeur général Pierre Bell à signer tous les documents pour donner plein effet à cette vente ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire de modifier les personnes autorisées à signer tous les documents.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de modifier la résolution 2016-04-076 en autorisant le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les documents.

Adoptée à l'unanimité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**2017-07-197**     **AUTORISATION DE VENTE À PROVEK INC. (KÉVIN PROULX) DU LOT 4 031 189 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire du lot 4 031 189 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Proulx présente au conseil municipal une offre d'achat de 50 000,00 \$ (plus taxes applicables) pour le lot 4 031 189 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 635.5 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 2 000.00 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu :

**QUE** le conseil accepte l'offre d'achat du 3 juillet 2017 de PROVEK Inc. (Kévin Proulx) pour l'acquisition du lot 4 031 189 du cadastre du Québec ;

**QUE** le prix de vente est de 50 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

**QUE** les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les documents, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2017-07-198**     **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-05-110 - AUTORISATION DE VENTE À POUSSÉ VERT DANY ALLARD INC. DU LOT 4 031 187 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution no. 2016-05-110 le conseil autorisait le maire Paul Sarrazin et le directeur général Pierre Bell à signer tous les documents pour donner plein effet à cette vente ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire de modifier les personnes autorisées à signer tous les documents.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de modifier la résolution 2016-05-110 en autorisant le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les documents.

Adoptée à l'unanimité

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

**Q-1 :** Pourquoi avoir ajouté des pancartes interdisant de stationner des 2 côtés de la rue Principale?

R-1 : C'est le ministère qui les a installées. Il n'a pas à consulter la municipalité parce que c'est eux qui ont juridiction sur cette route.

---

**Q-2 :** Pourquoi avoir canalisé le fossé sur la rue du Rocher?

R-2 : Des citoyens en ont fait la demande parce que plusieurs enfants circulent dans ce secteur et qu'il y avait un danger pour eux dans la courbe. Nous avons installé un trottoir piétonnier qui sera balisé par des panneaux de signalisation.

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**Q-3 : Pourquoi ne pas avoir canalisé l'autre côté de la rue parce que c'est beaucoup plus dangereux?**

R-3 Une demande peut nous être adressée et nous l'analyserons.

---

**Q-4 : Est-ce que c'est vrai que la municipalité a acheté le terrain de la succession Brodeur?**

R-4 : Oui, la municipalité veut embellir la rue Principale et contrôler les activités qui pourraient s'y installer.

---

**Q-5 : Est-ce que vous avez demandé qu'il soit décontaminé?**

R-5 : Non, car ça faisait partie des conditions de vente, mais une caractérisation du terrain sera faite dès que les procédures d'acquisition seront terminées.

---

**Q-6 : Pourquoi ne pas canaliser tous les fossés de la municipalité afin de l'embellir?**

R-6 : C'est intéressant, mais ce projet ferait-il l'unanimité?

---

**Q-7 : Est-ce que les prix annoncés pour le pavage de la route Beauregard Sud comprennent le rechargement en concassé ?**

R-7 : Oui, 8 pouces en pierre concassée MG20 + une couche d'asphalte de 50mm sont prévues. Cet appel d'offres fait partie des étapes à suivre pour obtenir une subvention du ministère. Si le conseil décide d'aller de l'avant avec ce projet, ça sera parce que les conditions gagnantes seront réunies.

---

**Q-8 : Pourquoi canaliser les fossés qui sont bien entretenus?**

R-8 : Nous sommes d'accord avec vous.

---

**Q-9 : Est-ce que la municipalité ajoutera de la signalisation pour interdire de stationner dans les rues des nouveaux développements? À Granby, il y a de la signalisation interdisant le stationnement dans les rues seulement aux limites de la ville et c'est reconnu en cour.**

R-9 : Nous allons évaluer cette possibilité.

---

**C-10 L'herbe qui est fauchée dans les fossés tombe dans le fond et va bloquer ceux qui sont canalisés, est-ce notre responsabilité s'ils s'obstruent?**

R-10 La question mérite d'être posée et il arrive que l'on doive intervenir.

---

**C-11 Félicitation à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la fête nationale.**

R-11 Le conseil se joint à vous et remercie tous ceux qui se sont impliqués.

---

**Q-12 Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'abreuvoir au Centre communautaire?**

R-12 Oui, bonne suggestion.

---

**Q-13 Peut-on ajouter une lumière dans la courbe de la rue du Rocher?**

R-13 Oui, on va regarder la possibilité dans installer une.

---

2017-07-199

## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Pigeon, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 10.

Adoptée à l'unanimité

---

M. Paul Sarrazin  
Maire

---

M. Daniel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier